

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Service Biodiversité-Eau-Patrimoine

Département Biodiversité

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant sur l'approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 – zone spéciale de conservation (ZSC) « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » n°FR2600975

(procédure de participation du public prévue par l'article L. 120-1 du code de l'environnement)

Note de présentation au public du contexte et des objectifs du projet

Le projet d'arrêté ci-joint soumis à la consultation du public approuve l'actualisation du document d'objectifs du site Natura 2000 – zone spéciale de conservation (ZSC) « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » n°FR2600975.

1 - Contexte du projet de décision :

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, visant à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne et visent à assurer un état de conservation favorable de ces habitats et/ou espèces de faune et de flore.

Ce réseau comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant à la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages figurant l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux » ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion durable de ces espaces naturels, la France a décidé de réaliser des documents d'objectifs (Docob) qui définissent des modalités de gestion pour chaque site.

Afin de favoriser l'appropriation des enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci, les enjeux de biodiversité et de développement durable du territoire, les différents acteurs locaux (élus, usagers, gestionnaires, propriétaires...) sont associés à l'élaboration du document d'objectifs et la gestion du site via le comité de pilotage (Copil) du site. La participation active de l'ensemble des partenaires et le dialogue au sein du comité de pilotage permettent à chacun de mieux cerner à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du site Natura 2000, et de partager les objectifs et les orientations de gestion définies dans le document d'objectifs.

Les actions proposées pour la mise en œuvre du Docob, sur la base du volontariat, sont de plusieurs ordres :

- le contrat Natura 2000 et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), permettant de bénéficier d'aides financières en contre-partie d'actions favorables aux habitats naturels et/ou aux espèces ayant justifié la désignation du site ;
- la charte Natura 2000 qui « labellise » des pratiques de gestion respectueuses des milieux naturels et ouvre droit à certains avantages fiscaux ;
- les actions « transversales », ne relevant ni des contrats ou MAEC ni de la charte, mises en place dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 (communication, sensibilisation, porter à connaissance...).

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 81 21 67 00 – fax : 33 (0) 3 81 21 69 99

TEMIS, 17 E rue Alain Savary, CS 31269, 25005 BESANCON CEDEX
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

2 – Objectifs du projet de décision :

la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne », comprend 29 entités, s'étend sur 46 communes localisées sur quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté : Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne pour une superficie totale de 3 538,4 hectares. La quasi totalité du site est composée de cavités naturelles et artificielles (73 cavités, d'origine naturelle ou anthropique, 2 bâtiments principaux et des habitats de chasse). Son intérêt actuel repose sur l'accueil de nombreuses chauves-souris en période d'hibernation et de transition (au printemps et à l'automne) et de populations en mise bas pendant la période estivale.

Sur les 34 espèces de chauves-souris présentes en France, le site Natura 2000 FR2600975 accueille 21 espèces dont 9 sont d'intérêt européen. Toutes sont présentes en hibernation et 5 espèces de chauves-souris sont concernées par des gîtes de mise bas.

Le type d'habitat principal du site Natura 2000 FR2600975 est inscrit à l'annexe I de la Directive " Habitats, Faune-Flore " sous l'intitulé " Grottes non exploitées par le tourisme ". Cet habitat est de très grande importance pour la conservation d'espèces d'intérêt européen de la même directive (chauves-souris, amphibiens...).

Proposé en 1995, le site « Grottes à chauves-souris en Côte-d'Or, Saône-et-Loire et dans l'Yonne était composé à l'origine de 17 entités localisées sur 3 départements. En 2006-2007, suite à la modification du périmètre, 12 nouvelles entités sont désignées portant le site à 29 entités répartis sur les 4 départements Bourguignons et le site est renommé « cavités à chauves-souris en Bourgogne ».

Le Préfet de Côte d'Or a été désigné Préfet coordonnateur du site par arrêté ministériel du 24 avril 2008. En 2010, le document d'objectifs élaboré portait seulement sur les 17 entités d'origine. Il a été validé par les comités de pilotage départementaux du site Natura 2000 et approuvé par arrêté préfectoral du 14 mai 2013.

En 2016, un travail d'actualisation du Docob est engagé afin de prendre en compte les enjeux des 12 entités intégrées au site en 2006-2007. Suite au travail de concertation mené en 2016-2017, le Docob actualisé des 29 entités présentes sur le site est validé par les comités de pilotage départementaux et régional du site en 2017.

3 – Modalités de consultation retenues :

Le document d'objectifs actualisé doit être approuvé par arrêté préfectoral du Préfet coordonnateur. Conformément à la loi 201-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement et à l'article L.120-1 du code de l'environnement, cet arrêté est soumis à la consultation du public préalablement à sa signature.

La présente note et le projet d'arrêté sont mis à disposition du public par voie électronique sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

La consultation est ouverte du 23 octobre au 12 novembre inclus, sur le site suivant :
<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques>

Si vous souhaitez donner votre avis, vous pouvez le faire (en rappelant la référence : consultation du public – Docob « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
sbep.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

- ou par écrit à l'adresse postale suivante :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service BEP
TEMIS - 17 E, rue Alain Savary
CS 31269
25005 BESANÇON CEDEX

Après réception des remarques et analyse, une synthèse des observations sera mise en ligne.